



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**REGION ACADEMIQUE HAUTS DE France
SRAPI
144 Rue de Bavay BP 709
59 033 LILLE CEDEX**

AMENAGEMENT AU 3^o étage du CFP de ROUBAIX POUR Y LOGER LES IEN DE ROUBAIX 35 avenue Charles Fourier 59 100 ROUBAIX



DCE Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) LOT 02 PEINTURE SOL SOUPLE

MAITRE D'ŒUVRE : Sophie ROUFFIGNAC IE
Architecte DPLG

83 Rue Ghesquières 59260 HELLEMMES LILLE
Sophie.rouffignac@gmail.com

BET ELECTRICITE : BUSCOT ENERGIES

99 Rue de l'Union
59 118 WAMBRECHIES
maxence.caquant@buscot-energies.fr

SOMMAIRE

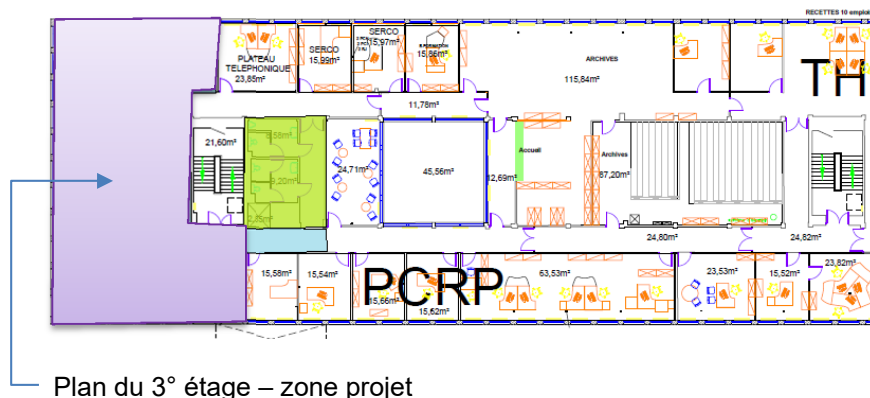
1.	GENERALITES	3
1.1	DEFINITION DU PROJET	3
1.1.1	Présentation de l'opération	3
1.1.2	Classement.....	3
1.1.3	Contexte et contraintes.....	3
1.1.4	Visite obligatoire.....	4
1.2	PRESTATIONS INCLUSES AU MARCHE	4
1.3	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES DES TRAVAUX DE PEINTURE.....	4
1.3.1	Règles d'exécution	4
1.3.2	Prestations à la charge du présent lot	5
1.3.3	Réception des supports	6
1.3.4	Qualité de finition des peintures	6
1.3.5	Matériaux de peinture	6
1.3.6	Choix des teintes et des matériaux	7
1.3.7	Surfaces témoins.....	7
1.3.8	Surfaces à peindre ou à revêtir	7
1.3.9	Travaux préparatoires – principe	7
1.3.10	Qualité des subjectiles avant peinture	9
1.3.11	Conditions de mise en œuvre	9
1.3.12	Préparation pour travaux de peinture	9
1.3.13	Protection des ouvrages.....	11
1.3.14	Livraison des peintures sur le chantier.....	11
1.3.15	Constataion de la mise en place des couches.....	11
1.3.16	Essais.....	11
1.3.17	Garantie	11
1.3.18	Prescriptions relatives aux peintures de sol.....	11
1.3.19	Echafaudages.....	12
1.3.20	Nettoyage de fin de chantier	12
1.3.21	Qualité environnementale	12
1.4	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES DES TRAVAUX DE SOLS SOUPLES.....	13
1.4.1	Matériaux	13
1.4.2	Joints.....	13
1.4.3	Colles.....	13
1.4.4	Mise en œuvre	13
1.4.5	Niveaux et tolérances.....	13
2.	DESCRIPTION DES OUVRAGES DU LOT 02.....	14
2.1	PEINTURE	14
2.1.1	Peinture sur Ouvrages en béton.....	14
2.1.2	Peinture sur ouvrages en plâtre	14
2.1.3	Peinture sur canalisations.....	15
2.1.4	Peinture sur ouvrages en bois.....	15
2.1.5	Signalétique	16
2.2	SOLS SOUPLES	16
2.2.1	Nettoyage	16
2.2.2	Dépose du sol PVC collé existant.....	16
2.2.3	Préparation des supports - Ragréage des sols	16
2.2.4	Pose du sol	17
2.2.5	Barres de seuil.....	17
2.2.6	Plinthes en mdf	17
2.3	NETTOYAGE	18

1. GENERALITES

1.1 DEFINITION DU PROJET

1.1.1 *Présentation de l'opération*

Le projet consiste à aménager un plateau en extrémité du 3^{ème} étage du Centre des Finances Publiques de Roubaix avenue Charles Fourier à ROUBAIX, pour y loger le personnel des trois inspections de l'Éducation Nationale (IEN) de Roubaix : Roubaix Centre, Roubaix Ouest et Roubaix Est



1.1.2 *Classement*

Le plateau des IEN ne recevra pas de public, c'est un ERT.

1.1.3 *Contexte et contraintes*

Les travaux seront réalisés au sein d'un site occupé matin et après-midi par le Centre des Finances Publiques de Roubaix.

Les entreprises doivent respecter les règles suivantes :

1.1.3.1 ACCES AU SITE DEPUIS LA RUE, IMPLANTATION DE LA BASE VIE :

Un agent "SERCO" sera sur place pour ouvrir le portail, guider les entreprises et voir avec eux l'organisation pour la durée de leur chantier.

- Implantation de la base-vie avec la benne sur 3 places de stationnement - En sortie de parking, Plus trois places pour le stationnement des camions de chantier, et clôtures HERAS autour, surface totale env. 80m². La base vie et la benne seront installées en bout de parking à proximité de la sortie, pour permettre à la benne d'être évacuée dès qu'elle est pleine et éviter les débordements.

1.1.3.2 ACCES AU BATIMENT :

- Entrée principale devant le bâtiment : L'agent SERCO remettra à l'entreprise, si cela s'avère utile, 1 carte d'accès pour la journée. L'entrée public est plus appropriée pour le passage des matériaux. Quel que soit le passage déterminé en accord avec le SERCO, cela devra se faire en dehors des heures d'accueil du public (fermeture au public le lundi toute la journée et les autres jours l'après-midi seulement)

1.1.3.3 HORAIRES DE CHANTIER :

Le site est ouvert de 7:30 à 18:00 maximum

1.1.3.4 ASCENSEUR :

L'utilisation de l'ascenseur est autorisée sous réserve de respecter la charge admissible de celui-ci et de mettre en place des protections pour éviter toutes détériorations. Les ascenseurs sont sous contrôle d'accès: Les modalités d'accès seront à voir avec les SERCO et uniquement aux horaires prévus pour les transferts de matériaux (c'est à dire lundi toute la journée et après-midi les autres jours), et pour les ouvriers toute la journée.

1.1.3.5 EAU ET ELECTRICITE :

Un point d'eau peut être fourni sous réserve de respect concernant la propreté. Pour l'électricité, pas de raccordement sur le bâtiment pour le chantier. Une alimentation doit être installée depuis le poste de transfo

situé à proximité (à voir sur place). Si problème, raccordement au réseau principal avec un sous-compteur pour refacturer les consommations. Pas de branchement sur le réseau interne au bâtiment.

1.1.3.6 NETTOYAGE :

Après chaque intervention, **journellement** un nettoyage des parties communes sera effectué. Le parvis extérieur, le hall d'accueil RDC, les couloirs, l'ascenseur et les escaliers doivent être nettoyés **tous les jours** et surtout lorsque le passage a généré des salissures.

1.1.3.7 REMARQUES COMPLEMENTAIRES :

- Base vie : les ouvriers n'ont pas l'autorisation d'utiliser les toilettes dans le bâtiment.
- Vidange des eaux polluées par les matériaux de type plâtre, enduits, peinture... les entreprises doivent prévoir un bac extérieur au bâtiment.
- Chaque fin de journée : le dernier ouvrier doit vérifier que toutes les fenêtres sont fermées et que tous les outils sont débranchés (risques d'intrusion et incendie).
- Les consignes de sécurité incendie (permis feu, évacuation) doivent être pris en compte par l'ensemble des ouvriers (titulaires et sous-traitants)

1.1.3.8 PENALITES

Une pénalité pour non-respect des consignes de sécurité et de sûreté sera prévue dans le marché. Cette pénalité de 100€ sera applicable à chaque constatation de non-respect du fonctionnement du bâtiment et des consignes données.

La DRFiP se réserve le droit de réaliser une éviction d'ouvriers ou d'agents pour manque de respect des consignes de sécurité, ou vis-à-vis d'un agent de la DRFiP ou d'un usager.

1.1.4 Visite obligatoire

Les travaux à chiffrer s'inscrivent dans un cadre existant ; Les entreprises doivent donc impérativement visiter le site pour apprécier le contexte et les contraintes existantes.

Les visites seront organisées par l'architecte sur rendez-vous, les mardi ou jeudi après-midi uniquement

Merci de contacter Mme ROUFFIGNAC au + 33 6 37 69 04 78

1.2 PRESTATIONS INCLUSES AU MARCHE

Le titulaire du présent lot doit la fourniture et la pose des éléments explicitement indiqués au descriptif et aux plans, et la prestation de l'entreprise comprend implicitement :

- Les démarches auprès des différents organismes officiels de déclaration d'ouverture de chantier,
- les études d'exécution avec fourniture des notes de calcul.
- la fourniture des plans d'exécution et de tous les détails de liaison avec les ouvrages d'autres corps d'état au Bureau de contrôle, au BET et au maître d'œuvre pour validation.
- la fourniture des matériaux nécessaires à leur exécution.
- la fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage.
- les traitements et protections des matériaux imposés par le DTU ou avis technique.
- le remplacement éventuel des ouvrages défectueux ou détériorés, constatés soit en cours d'exécution, soit à la réception avec toutes les conséquences qui en découlent
- les nettoyages nécessaires en cours et en fin de travaux avec enlèvement des gravats, emballages, etc.
- les raccords de protection et de peinture nécessaires
- la fourniture au bureau de contrôle de tous les PV et éléments demandés pour l'établissement de son RICT
- l'établissement des DOE et la fourniture au Coordonnateur SPS des éléments nécessaire à l'établissement des DIUO.

1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES DES TRAVAUX DE PEINTURE

1.3.1 Règles d'exécution

Tous les ouvrages seront exécutés dans les règles de l'art et devront être conformes aux prescriptions techniques réglementaires et fonctionnelles existantes à la date de signature par l'entrepreneur de son offre

de prix, les ouvrages exécutés devront respecter :

- les Normes Françaises,
- NV 65 : calcul neige vent
- les DTU peinture ainsi que leurs annexes,
 - DTU 59.1 Travaux de peinture des bâtiments – Partie 1 et 2
 - DTU 59.2 Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques
 - DTU 59.3 Peinture de sols – Partie 1 et 2
 - DTU 59.4 Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux – Parties 1, 2 et 3
- Normes :
 - T30-608 Enduits de peinture pour travaux intérieurs et extérieurs
 - T30-805 Guide relatif aux produits de peinture utilisés dans les travaux de peinturage du bâtiment
 - T30-700 Peintures – Revêtements plastiques épais – Spécifications
 - T30-707 Revêtements plastiques épais – spécifications
 - T30-806 Travaux de peinture des bâtiments – Schéma de contrat d'entretien périodique
 - T30-808 Guide relatif aux produits et systèmes de peintures pour façade
 - T31-004 Pigments – Minium pour peintures
 - T34-201-1 Produits de peinture et système de peinture pour le bois en extérieur
 - T34-721-1 et T34-722 Produits de peinture et système de revêtement pour maçonnerie extérieure
 - T36-005 Classification des peintures, des vernis et des produits connexes
- les avis techniques conformes du CSTB pour les travaux exécutés selon des procédés non traditionnels,
- les fascicules techniques du CPC applicables aux marchés passés au nom de l'état, ainsi que ceux indiqués au REEF,
- le règlement sanitaire départemental, la législation sur les eaux et l'isolation phonique, ...
- le code du travail et le code de la santé publique et les textes pris pour son application.

Tous les travaux devront être exécutés selon des procédés traditionnels ou conformes à un avis technique permettant la prise en garantie de l'ouvrage par les assurances.

A défaut, l'entrepreneur devra présenter tout document et rapport de la procédure qu'il entend utiliser pour permettre la prise en garantie de l'ouvrage, ainsi que les attestations des avenants éventuels d'extension d'assurance

1.3.2 Prestations à la charge du présent lot

Les travaux à la charge de l'entrepreneur du présent lot comprennent implicitement tous ceux nécessaires à la parfaite et complète finition des ouvrages, à savoir :

- La reconnaissance des subjectiles et la réception des supports
- L'exécution d'échantillons
- La mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes mobiles en conformité avec les prescriptions de l'article 6.3.1 du DTU 59.1,
- l'amenée sur le site des travaux de l'installation de chantier, de l'outillage et du matériel d'exécution, la maintenance et le repli en fin de travaux,
- La fourniture de tous les produits et matériaux nécessaires à la réalisation des ouvrages
- La préparation des supports
- la protection des ouvrages des autres corps d'état qui pourraient être salis ou détériorés par les travaux du présent lot,
- L'application des produits et peintures sur les ouvrages intérieurs et extérieurs
- l'application des produits suivant prescriptions du DTU 59.1 et des documents particuliers du marché concernant l'état de finition, l'aspect mat, satiné, brillant et les coloris,
- l'exécution de travaux de qualité de **finition très soignée**
- L'impression des menuiseries avant leur pose, à exécuter soit à l'atelier de menuiserie, soit sur le chantier si les conditions de stockage le permettent.
- Les raccords après divers travaux de finition et de mises en jeu (après pose des menuiseries, après pose des sols, après essais de réception...)
- La réfection des ouvrages défectueux constatés en cours d'exécution
- tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à l'exécution des travaux,
- les travaux de tracés et de rechampissage dans le cas de décors géométriques,
- les ponçages à l'abrasif à l'eau et les ponçages spéciaux si nécessaires
- les mises à la teinte sur chantier dans les cas autorisés par le maître d'œuvre,

- les nettoyages en cours de travaux avec ramassage, sortie des déchets et des emballages de la présente entreprise
- le tri sélectif des emballages et déchets et l'enlèvement hors du chantier dans le respect de la législation en vigueur.
- Le nettoyage complet en fin de travaux, compris évacuation des emballages.

Il est précisé que les entrepreneurs qui fournissent et mettent en œuvre des éléments métalliques ont à leur charge la couche primaire d'impression antirouille.

1.3.3 Réception des supports

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur attributaire du présent lot est tenu de procéder à un examen des subjectiles et supports pour vérifier leur état, donner son accord ou émettre des réserves. Après acceptation des supports par l'entreprise, l'entrepreneur ne pourra pas ensuite se prévaloir de défauts de surfaces pour justifier des malfaçons de ses prestations.

Réception des ouvrages neufs

L'entreprise n'assurant pas l'exécution des supports dans les parties à construire, il sera procédé préalablement à son intervention, à la vérification et à l'acceptation des supports en présence de l'équipe de concepteurs et des corps d'état intéressés, conformément aux exigences des DTU et règles professionnelles.

1.3.4 Qualité de finition des peintures

Hormis les locaux techniques qui recevront une qualité de finition du type C, la qualité de finition commune à tous subjectiles et à tous les autres locaux sera du type A (sauf stipulations contraires), comme défini pour chaque subjectile, dans le chapitre 6 du DTU 59.1.

Pour les subjectiles métalliques, l'état de finition sera du type B.

L'entreprise est réputée avoir prévu dans son offre tous les travaux de préparation et de finition nécessaires à l'obtention du résultat demandé.

A part quelques cas particuliers d'ouvrages, le type et la marque de peinture n'est pas imposé.

1.3.5 Matériaux de peinture

Marque des produits

Les produits de marque devront être livrés sur le chantier dans les emballages d'origine, et ils devront répondre aux utilisations et qualités garanties par le fabricant, ainsi qu'aux emplois auxquels ils sont destinés.

Dans tous les cas où une peinture est définie ci-après par une marque nommément désignée, l'entrepreneur aura la faculté de proposer au maître d'œuvre une peinture d'une autre marque en apportant la preuve que cette peinture est équivalente en tant que tenue dans le temps, robustesse, résistance, tenue des teintes, aspect du fini, opacité, possibilité de lessivage.

L'acceptation par le maître d'œuvre des peintures proposées par l'entrepreneur devra faire l'objet d'un accord écrit.

Les performances minimales des produits et leur mode d'emploi devront être indiqués par le fabricant :

- Sur les fiches techniques d'information
- Sur l'étiquette des emballages.

Compatibilité des produits

Les produits pour impressions et couches primaires seront à déterminer par l'entrepreneur en fonction de la nature et de l'état des subjectiles d'une part, et de la nature du type des produits de finition d'autre part.

Les produits pour rebouchages et enduits devront être compatibles avec les couches d'impression ou couches primaires ainsi qu'avec les produits de finition. Ils devront être adaptés au type de finition lisse ou structurée.

Les produits pour couches intermédiaires et de finition devront être compatibles avec les produits des couches préparatoires et apprêts, et être de type voulu pour permettre d'obtenir l'aspect de finition demandé.

Dans le cas de recouvrement d'une couche de peinture ou de vernis par une application d'un produit de famille différente ou livré par un autre fabricant, même si ce produit est donné comme similaire, l'entrepreneur devra, avant d'en faire usage, remettre au maître d'œuvre et au Bureau de Contrôle, une attestation de chaque fabricant garantissant la compatibilité de la couche de recouvrement par rapport à la couche recouverte et vice versa.

Ambiance des locaux

L'entrepreneur devra également tenir compte dans le choix des produits, des atmosphères intérieures particulières rencontrées (humides, agressives,...).

Mastics

Les mastics pour rebouchage et enduits gras (ratissage) seront composés de blanc de zinc, huile de lin et blanc de craie d'Espagne ou de Meudon pur, 1ère qualité, avec siccatif dans les proportions voulues. Comme pour les peintures à l'huile, les éléments de base blanc de zinc d'Espagne ou de Meudon, huile de lin, essence de térébenthine, seront employés à l'exclusion de tout produit de remplacement.

1.3.6 Choix des teintes et des matériaux

Toutes les teintes des peintures et modèles de revêtements muraux seront choisis par le Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant, et ce par local et par type de matériau mis en œuvre.

Le maître d'œuvre se réserve la possibilité de polychromie, emploi de couleurs finies, de réchampissage, de changements de tons sans supplément de prix du forfait.

Sont compris tous réchamps verticaux, horizontaux, biais, courbes, sur angles saillants ou rentrants et en particulier autour des quincailleries.

Le maître d'œuvre se réserve le droit, si la fabrication ou les teintes qui lui sont soumises ne lui conviennent pas, d'exiger sans aucun supplément de prix, l'emploi de matériaux d'une fabrication différente mais correspondant à ses demandes.

1.3.7 Surfaces témoins

Le Maître d'œuvre se réserve la possibilité de faire exécuter des surfaces témoins en fonction des subjectiles, des différents types de locaux et des teintes choisies.

Ces échantillons doivent être en nombre suffisant pour fixer le choix du Maître d'œuvre.

Ces échantillons sont conservés, comme référence, jusqu'à l'achèvement des travaux.

1.3.8 Surfaces à peindre ou à revêtir

Ouvrages neufs

Les différents ouvrages et supports à peindre ou à revêtir sont indiqués dans les C.C.T.P. des différents corps d'état dont l'entreprise doit obligatoirement prendre, intégralement, connaissance.

Il ne peut jamais faire état d'une méconnaissance de ces documents ou d'une absence de visite pour demander un supplément sur son prix forfaitaire.

1.3.9 Travaux préparatoires – principe

L'ensemble des travaux précisés dans ce paragraphe est valable pour tous les articles de la partie descriptive. Même si la réalisation des préparations détaillées ci-dessous n'est pas explicitée dans les articles de description des ouvrages, toutes les préparations nécessaires sont réputées être incluses dans l'offre de l'entreprise.

Lessivage :

Sera réalisé par une des techniques suivantes :

- sur d'anciennes peintures, vernis ou émail ou parties cirées à l'aide d'eau savonneuse ou d'eau additionnée de cristaux de soude, de potasse, de produits détergents. Ce lessivage ne devra pas détériorer les peintures, ni laisser de traces de coulure.
- sur d'anciennes peintures, vernis ou émail ou parties cirées sans souci de conservation des travaux anciens. Ce travail sera fait à l'eau additionnée de cristaux de soude, de potasse, ou autres produits détergents.
- à l'alcali sur d'anciennes peintures et destiné à enlever des couches de vernis ou de cire en conservation de fonds. Si nécessaire, on accompagnera cette prestation d'un ponçage et d'un égrenage.

Décapage :

- **Décapage à vif**
 - Utilisation de solvants appropriés aux anciennes peintures et permettant de les enlever et de mettre le subjectile à nu. Ce décapage comprend un égrenage, un grattage, un ponçage, le lavage et les rinçages nécessaires. La surface sera rendue aussi nette que possible.
- **Décapage à l'essence**
 - Dégraissage à l'essence plus solvant approprié : essence de térébenthine, white spirit, trichloréthylène, sur les bois après brûlage et avant application d'une nouvelle impression.

Epoussetage :

L'enlèvement des poussières par époussetage sera obligatoirement assuré avant l'exécution d'un enduit, l'application de toute couche de vernis ou peinture, l'époussetage étant compris dans chacun de ces travaux. Il sera exécuté à la balayette en plafond et de bas en haut sur les parois avant l'exécution d'un enduit ou l'application de toute couche de peinture ou pose de toile de verre à peindre. La surface sera nette de toute poussière.

Rebouchage

Consistera en un masticage parfaitement réalisé et dissimulera les fentes, fissures, irrégularités, noeuds, joints de menuiseries et comportera le calfeutrement des moulures. Les parties métalliques ayant reçu au préalable une couche primaire antirouille

Sur les murs de plâtre, si des trous ou éraflures étaient trop importants, un premier rebouchage serait effectué au plâtre à modeler.

Enduits :

Les travaux d'enduit comporteront obligatoirement :

- Le rebouchage préalable des trous
- Le calfeutrement des moulures, chants, plinthes, etc... ainsi que l'enduit de toutes pièces et ferrure entaillée (paumelles, équerres, plate-bande, entrées de serrure, etc...). Les parties métalliques ayant reçu au préalable une couche primaire antirouille
- L'impression et le rebouchage des moulures, celles-ci n'étant pas enduites, sauf éventuellement, dans le cas d'enduit repassé, et sur spécifications particulières du devis descriptif
- Le ponçage.
 - Ratissage : Cet enduit ne s'exécutera que sur plâtre cru. Il remplace tout rebouchage et impression
 - Enduit repassé : Cet enduit s'appliquera toujours sur une couche d'impression ; il sera repassé deux fois. Après achèvement, la surface de l'enduit devra être parfaitement unie et lisse
 - Enduit non repassé sur plâtres crus, sur menuiseries neuves, après impression préalable sur anciens fonds d'huile décapés, imprimés ou non.

Ponçage à sec :

Il s'exécutera au papier de verre et de telle façon qu'il ne devra laisser subsister sur la surface enduite ou peinte, aucun grain, pépin ou aspérité.

Brossage :

L'enlèvement à la brosse dure des taches de mortier ou plâtre sur boiserie, de la couche légère de rouille sur les fers, fontes, tôles, etc. sera toujours exécuté.

Il s'effectuera à sec au papier de verre, à l'eau, au papier abrasif avec humidification constante suivant le support. La surface poncée à enduire ou à peindre sera rendue nette de tout grain ou aspérité.

Préparation pour ouvrages métalliques :

- Dérouillage
Les ouvrages métalliques en fer, fonte ou acier (non prévus livrés avec une couche primaire antirouille), seront débarrassés de toute trace de rouille par grattage à sec, martelage, à la brosse métallique ou par tout autre procédé. Le nettoyage final s'effectuera à la brosse dure.
- Décalaminage - Dégraissage
Les fers, fontes, aciers neufs (non prévus livrés avec une couche primaire antirouille) seront soigneusement dégraissés avant emploi. Ce dégraissage se fera au moyen de produits solvants ou autres, ou à la lampe à souder si nécessaire.
Cette opération sera suivie d'un rinçage et d'un séchage.
Les aciers profilés, tôles etc. seront débarrassés de leur calamine par acide avec limiteur ou par chalumeau oxyacétylénique suivi d'un brossage à la brosse métallique et d'un époussetage.

Égrenage :

- Égrenage sur plâtre
Sera exécuté au grattoir triangulaire ou à l'aide d'un outil approprié. La surface à peindre sera débarrassée de tout grain ou aspérité.
- Égrenage sur murs et boiserie peintes
A l'aide d'un grattoir effilé, les anciens fonds d'huile craquelés, écaillés, cloqués, devront être parfaitement réduits et la paroi sera débarrassée de toutes les anciennes peintures ou calfeutrement.

Grattage :

- Grattage à vif et brûlage
Sera pratiqué à la flamme d'une lampe à essence ou d'un brûleur spécial à combustible gazeux, sur d'anciennes peintures cloquées ou faïencées, et sera suivi d'un lessivage.
- Grattage à vif d'anciens papiers
Sera exécuté au grattoir, au couteau de peintre, après mouillage ou traitement à la vapeur et détrempe, et sera éventuellement suivi, si nécessaire, d'un ponçage. La surface sera rendue nette et propre, débarrassée de toute impureté.

Couche d'impression primaire

La couche d'impression primaire sera appliquée à la brosse, son accrochage étant parfaitement réalisé.

En protection sur métal, cette couche primaire, constituant une couche de protection, s'effectuera appliquée sans aucun délai immédiatement après le dérouillage et le brossage.

La couche d'impression et la couche primaire devront être appliquées à la brosse, de telle manière que la meilleure impression (couche d'impression) et la meilleure adhérence soient assurées.

1.3.10 Qualité des subjectiles avant peinture

Les qualités des subjectiles devront être conformes aux spécifications du chapitre 5, du DTU 59.1.

1.3.11 Conditions de mise en œuvre

Sauf indication plus contraignantes des fiches techniques des produits, l'entrepreneur ne devra intervenir que si les conditions suivantes sont respectées :

- En travaux extérieurs :
 - température ambiante > 5°C
 - température du subjectile > 5 °C
 - hygrométrie < 80 % HR

Les teintes sombres sont proscrites en zone exposée.

- En travaux intérieurs :
 - température ambiante > 8°C
 - hygrométrie < 65 % HR

Certains produits nécessitant des conditions spécifiques d'application font l'objet d'une mention particulière dans la fiche technique du produit établie par le fabricant. L'entreprise est réputée connaître ces conditions et les avoir pris en compte dans son offre de prix.

1.3.12 Préparation pour travaux de peinture

L'offre remise par l'entreprise inclut tous les travaux préparatoires en fonction de la nature du subjectile ; les travaux minimum étant ceux indiqués dans le DTU 59.1 au chapitre 4.

Ces préparations comprendront en particulier pour les travaux objet de ce dossier :

Préparation sur enduits en plâtre à base de gypse naturel en travaux intérieurs :

- Egrenage et époussetage
- Impression spéciale
- Rebouchage
- Ratissage
- Enduit repassé
- Ponçage et époussetage

Préparation sur cloisons et doublages en panneaux ou carreaux de plâtre, en travaux intérieurs :

- Brossage métallique
- époussetage
- Impression spéciale
- Rebouchage
- Enduit repassé
- Ponçage et époussetage

Préparation des parois avec plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné, en travaux intérieurs :

- époussetage
- impression
- rebouchage
- révision des joints
- enduit repassé
- ponçage et époussetage

Préparation sur enduits au mortier de liants hydrauliques, en travaux intérieurs :

A réaliser conformément au tableau 4 du DTU 59.1, en fonction du type d'enduit.

Préparation des parois « béton », en travaux intérieurs

- Brossage, époussetage et égrenage
- Impression spéciale
- Dégrossissage
- Enduit non repassé
- Enduit repassé
- Ponçage et époussetage

Préparation des parois « béton », en travaux extérieurs

- Brossage, époussetage et égrenage
- Impression spéciale

Préparation des parois en blocs de béton cellulaire posés au mortier, en travaux intérieurs

- Brossage, époussetage et égrenage
- Impression spéciale

Préparation des parois en blocs de béton cellulaire posés à la colle, en travaux intérieurs

- Brossage, époussetage et égrenage
- Dégrossissage
- Enduit non repassé
- Enduit repassé
- Ponçage et époussetage

Préparation des parois en blocs de béton cellulaire, en travaux extérieurs

- Brossage, époussetage et égrenage
- Impression spéciale

Préparation des parois en briques pleines ou creuses, blocs de béton et maçonnerie, en travaux intérieurs

- Brossage, époussetage et égrenage
- Impression spéciale

Préparation des parois en briques pleines ou creuses, blocs de béton et maçonnerie, en travaux extérieurs

- Brossage, époussetage et égrenage
- Impression spéciale

Préparation des parois en panneaux de fibres ou particules à liant ciment, en travaux intérieurs

- Brossage, époussetage
- Impression spéciale
- Enduit repassé
- Ponçage et époussetage

Préparation des parois en panneaux de fibres ou particules à liant ciment, en travaux extérieurs

- Brossage, époussetage et égrenage
- Couche d'impression

Préparation des subjectiles bois et dérivés, en travaux intérieurs :

Suivant tableau 13 du DTU 59.1, pour les vernis et lasures.

Pour les peintures :

- Brossage
- Impression
- Rebouchage
- Ponçage
- Enduit repassé
- Ponçage à sec

Préparation des subjectiles bois et dérivés, en travaux extérieurs :

Suivant tableau 16 du DTU 59.1, pour les vernis et lasures.

Pour les peintures :

- Brossage
- Impression
- Ponçage

Préparation des ouvrages métalliques ferreux avec primaire inhibiteur de corrosion, en travaux intérieurs :

- Nettoyage et dépoussiérage
- retouche à la peinture primaire inhibitrice de corrosion.

Préparation des ouvrages métalliques ferreux avec primaire inhibiteur de corrosion, en travaux extérieurs :

- Nettoyage et dépoussiérage
- retouche à la peinture primaire inhibitrice de corrosion.

Préparation des ouvrages métalliques non ferreux, en alliages légers ou en acier galvanisé, en travaux intérieurs :

- Nettoyage et dépoussiérage
- Dégraissage
- Décapage ou dérochage et rinçage
- Peinture primaire adaptée

Préparation des ouvrages métalliques non ferreux, en alliages légers ou en acier galvanisé, en travaux extérieurs :

- Nettoyage et dépoussiérage
- Dégraissage
- Décapage ou dérochage et rinçage
- Peinture primaire adaptée

Préparation des ouvrages ferreux avec métallisation, en travaux extérieurs :

- Nettoyage et dépoussiérage

- Peinture primaire adaptée ou peinture de colmatage adaptée

Préparation des subjectiles anciens fonds peints et fonds détapissés, en travaux intérieurs :

Suivant tableau 22 du DTU 59.1.

Préparation des subjectiles anciens fonds peints, lasures ou vernis, métal, en travaux extérieurs :

Suivant tableau 23 du DTU 59.1.

1.3.13 Protection des ouvrages

L'entrepreneur devra prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer la protection des surfaces qui pourraient être tachées lors de son intervention.

- Protection des soubassements
- Protection des sols
- Protections des murs
- Protection très soignée pour les menuiseries
- Protection des plafonds suspendus
- Protections de tous les équipements techniques mis en œuvre

1.3.14 Livraison des peintures sur le chantier

Les peintures seront livrées en cylindres plombés et étiquetés. L'étiquette devra préciser toutes les caractéristiques du produit telles que détaillées dans le DTU 59.1, § 3.3.

1.3.15 Constatation de la mise en place des couches

Chaque couche de peinture devra être constatée, reconnue et acceptée par le maître d'œuvre avant l'exécution de la couche suivante. Cette dernière ne sera appliquée qu'après séchage complet de la précédente.

L'entreprise respectera l'intervalle de temps entre deux couches, tel que demandé par la fiche technique du produit et en fonction du subjectile.

1.3.16 Essais

Le Maître d'œuvre se réserve la possibilité de faire effectuer des essais de surfaces peintes, qui seront exécutés conformément au chapitre 7 du DTU 59.1.

Les frais engendrés par ces essais sont intégralement à la charge de l'entreprise qui doit fournir le matériel nécessaire aux essais.

1.3.17 Garantie

Les travaux de peinture seront garantis 2 ans. Leur appréciation s'effectuera à partir des tests définis par le CSTB qui seront effectués six semaines après l'achèvement des travaux.

1.3.18 Prescriptions relatives aux peintures de sol

Avant tout début de mise en peinture des sols, l'entreprise devra assurer le nettoyage et le dépoussiérage du subjectile, et, vérifier si le support est sec.

Type de support admis

Les seuls supports admis pour recevoir une peinture de sol sont :

- Les plancher en béton surfacé
- Les chapes conformes au DTU 26.2
- Les dallages sur terre-pleins
- Le bois
- Les métaux nus ou protégés au zinc.

L'entreprise devra s'assurer qu'il ne mettra pas en œuvre de peinture de sol sur un enduit de lissage classé P₂, suivant le cahier CSTB 1835 (Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs).

Dans le cas d'enduit de lissage de type P₃, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre de peinture de sol que si le local est à faible trafic et si la peinture est compatible avec l'enduit (l'entreprise devra fournir les attestations de compatibilité).

Vérification du support

Avant de commencer ses travaux, l'entreprise devra vérifier que le subjectile présente les qualités requises, telles que définies dans le DTU 59.3, au chapitre 3.

Mise en œuvre

L'entreprise devra vérifier que les conditions pour une bonne mise en œuvre préconisées dans le DTU, au chapitre 4 sont respectées, et, qu'en particulier :

- Le support est sec

- La température du support est supérieure à 5 ° C, sans être surchauffé
- La température est comprise entre +8°C et +30°C
- L'humidité ambiante est inférieure à 70 % HR
- Le taux d'humidité du support est inférieur à 4% en masse pour les liants hydrauliques et à 14 % pour le bois
- Dans le cas d'un plancher chauffant, celui-ci aura déjà été mis en chauffe, et, le chauffage est interrompu 48 heures avant la mise en peinture.

Travaux préparatoires et travaux d'apprêts

L'entreprise doit l'exécution de tous les travaux préparatoires, tels qu'ils sont définis dans le DTU 59.3 au chapitre 4.

Les travaux d'apprêts devront être réalisés conformément à la fiche technique du produit, et, tels que définis dans le DTU 59.3 au chapitre 4.

Ces travaux préparatoires et les travaux d'apprêts sont réputés inclus dans l'offre remise par l'entreprise, même s'ils ne sont pas explicités dans les articles du chapitre « Description des travaux ».

1.3.19 Echafaudages

Le cas échéant, les travaux prévus pour la réalisation de cet ouvrage nécessiteront l'utilisation et l'installation d'échafaudage adapté aux conditions du site, et tenant compte de la stabilité du sol, de la hauteur de l'ouvrage et des contraintes liées à la présence d'obstacles (rampes, balcons, auvents, corniches, etc.).

Cet échafaudage sera loué et mis en place par le présent lot, qui aura l'entière responsabilité financière et juridique de cet équipement, et a à sa charge tous les frais de montage, démontage, transport et location, L'échafaudage sera impérativement fixe et sur pieds.

Il sera constitué d'éléments tubulaires rigides, en bon état, et on veillera à la parfaite stabilité de l'ensemble selon les normes et obligations des textes en vigueur.

Les échafaudages seront conçus de manière à apporter le moins possible de gênes à la circulation autour de la construction. Ils seront stables et comporteront les protections réglementaires. Ils devront comporter des planchers avec trappes d'accès. L'accès devra être effectué par l'intérieur et le montage conforme à la notice du constructeur.

Des bâchages en quantité suffisante devront être maintenus tant pour assurer la protection des ouvrages en cours contre les intempéries que pour assurer la protection des riverains ou des passants, de l'environnement (passage des halls d'entrée par tunnel, filet anti-chute des matériaux, etc.).

L'entrepreneur prendra toutes les mesures nécessaires à la sécurité du personnel et des habitants (protections, signalisation, etc.). Notamment, il veillera à ce que les enfants ou toute personne étrangère au chantier ne puissent avoir accès aux échafaudages, autant pendant la journée que pendant l'arrêt de chantier (soir, week-end, etc.).

Les opérateurs qui procéderont au montage et au démontage devront être en condition de sécurité.

L'échafaudage devra être préalablement réceptionné par un organisme de contrôle choisi par l'entreprise, avant toute utilisation. Les frais d'intervention de ce contrôleur sont à la charge de l'entreprise.

1.3.20 Nettoyage de fin de chantier

Lors de l'exécution des travaux du présent lot, l'entrepreneur a la charge de l'état de propreté de son chantier, et, devra l'enlèvement de tous ses déchets et le nettoyage des zones où il intervient.

Il doit assurer la protection des surfaces qui pourraient être attaquées ou tâchées par des produits qu'il utilisera.

L'entrepreneur a la charge des nettoyages de fin de chantier qui comprennent, avant la réception, à titre indicatif, les nettoyages intéressant toutes les parties apparentes (liste ci-dessous non exhaustive) :

- Sol : carrelage, pierre, revêtements collés, tapis
- revêtements divers
- revêtements verticaux
- faïence
- plinthe
- plafonds
- La quincaillerie (boutons de portes, béquilles, etc...)
- Les appareils sanitaires et robinetterie
- L'appareillage électrique (interrupteurs, prises de courant, etc...)

L'entrepreneur s'assurera du bon fonctionnement des poignées et pènes des serrures.

1.3.21 Qualité environnementale

Les produits de préparation et de mise en œuvre (peintures, colles, vernis, lasures, etc.) sont des produits considérés comme les plus émetteurs en Composés Organiques Volatils (COV), dont les Formaldéhydes.

Afin de diminuer l'impact environnemental des produits utilisés sur ce chantier :

- Les peintures et les vernis seront exigés sans solvant
- Privilégier des peintures à base d'huile végétale et de matières premières naturelles
- Pour limiter les émissions de COV, les peintures bénéficieront d'un label environnemental
-

1.4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES DES TRAVAUX DE SOLS SOUPLES

1.4.1 Matériaux

Les revêtements auront un classement « 1er choix » et seront soumis au Maître d'œuvre avant la pose. Ils seront d'autre part, triés avant emploi, et tout matériau présentant des défauts (dimension, irrégularité, tâche, différence d'aspect ou de teinte, ...) sera évacué du chantier. Le Maître d'œuvre se réserve la faculté de prescrire, aux frais de l'entrepreneur, la démolition et la réfection de tout ouvrage qui ne serait pas exécuté avec des matériaux d'un choix irréprochable.

Il appartient à l'entrepreneur de solliciter le choix des revêtements et des coloris en fonction des délais de fabrication des usines. L'entrepreneur supportera toutes les incidences qui pourraient être liées à un retard de livraison des matériaux.

1.4.2 Joints

Les joints de dilatation prévus sur les plans devront être respectés.

Les joints de fractionnement et les joints de dilatation seront traités selon les règles de l'art avec des matériaux agréés.

1.4.3 Colles

Les colles employées devront bénéficier d'un agrément du contrôleur technique et d'un avis technique du CSTB.

Elles seront d'autre part compatibles avec les supports et la nature des revêtements.

Pour les colles utilisées, le présent lot devra justifier de l'absence de substances cancérigènes selon EN 13999-1 2007.

1.4.4 Mise en œuvre

Avant la pose, tous les supports devront être parfaitement nettoyés et débarrassés de toute trace de ciment, plâtre, enduit, peinture ou autre ... Les supports seront grattés et lavés si cela est jugé nécessaire.

Toutes les entailles et découpages devront être soigneusement ajustés. Au pourtour des pièces, les revêtements seront arrêtés sous les plinthes bois.

Dans tous les locaux où il est prévu un siphon de sol, il sera réalisé une pente régulière du revêtement vers le siphon.

Avant de commencer la pose des revêtements, l'entrepreneur devra s'assurer de la parfaite siccité des supports et des enduits de lissage.

Toute protection sera mise en place pour éviter toute trace de colle sur les murs.

La pose sera effectuée suivant le calepinage défini par le maître d'œuvre et confirmé par la réalisation par la réalisation au préalable d'une maquette si nécessaire, et ce pour chaque local. L'entrepreneur ne pourra prétendre à une quelconque plus-value en raison du calepinage choisi par le maître d'œuvre.

Il est rappelé que l'entrepreneur doit le nettoyage de ses ouvrages à la fin de ses travaux et la mise en place des éventuelles imprégnations ou cires préconisées par le fabricant.

1.4.5 Niveaux et tolérances

L'entrepreneur tiendra en particulier compte de locaux voisins dont le revêtement de sol serait différent, pour établir les niveaux assurant une continuité satisfaisante.

Tolérances après pose :

- Planimétrie : 3 mm sous la règle de 2,00 m en tous sens
- Alignement des joints : 3 mm le long de la règle de 2,00 m (cas des dalles)
- Niveau fini : 8 mm par rapport au niveau fini prévu

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES DU LOT 02

2.1 Peinture

2.1.1 *Peinture sur Ouvrages en béton*

Le titulaire du présent lot doit la mise en peinture de tous les ouvrages qui ne sont pas habillés finis, et en particulier, de tous les murs, cloisons fixes et poteaux non revêtus d'un revêtement mural.
Pour les murs en parpaings enduits et les bétons bruts de décoffrage, préparation du support conformément aux prescriptions décrites dans le chapitre 1

2.1.1.1 Enduit GS

- Egrenage, brossage
- Dégraissage des huiles de coffrage le cas échéant
- Isolement des chutes et ligatures des aciers
- Enduit pelliculaire avec ponçage et révision

2.1.1.2 Peinture

Travaux comprenant :

- Epoussetage
- Rebouchage préparatoire à l'enduit maigre
- Mise en œuvre sur subjectile d'une couche d'impression à base de résines acrylique et alkyde en émulsion classement COV A+
- Mise en œuvre de 2 couches de peinture satinée à base de résines alkydes en émulsion et acrylique classement COV A+
- Compris toutes sujétions de mise en œuvre suivant préconisations du fabricant.
- Aspect : Satiné ou Velours, teintes au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Finition A

Localisation : mur de la cage d'escalier, local archives carton et détente

2.1.2 *Peinture sur ouvrages en plâtre*

Le titulaire du présent lot doit la mise en peinture de tous les ouvrages verticaux qui ne sont pas habillés finis, et en particulier, de tous les murs, cloisons fixes et poteaux non revêtus d'un revêtement mural.
L'attention de l'entreprise est attirée sur le fait qu'après mise en place de la peinture, il n'y aura plus lieu de voir les marques des joints des plaques de plâtre.

Peinture mise en œuvre sur toute la hauteur des parois visibles :

- avec dépassement de 10 cm au-dessus des plafonds suspendus pleins, lorsqu'il en est prévu
- avec peinture sur toute la hauteur des pléniums lorsque les plafonds suspendus sont ajourés (peinture de teinte noire).

2.1.2.1 Plafonds à peindre : aspect mat blanc finition A

Travaux comprenant :

- Egrenage et brossage
- Une couche d'impression et rebouchage.
- Révision des joints et bandes de calicots.
- Ponçage et époussetage.
- Une couche d'impression
- Peinture aux résines vinyliques 2 couches

Localisation : support plafond brut poutrelles hourdis, local archives carton

2.1.2.2 Peinture sur cloisons en plaques de parement plâtre : aspect « satiné » ou « Velours » finition A

Supports existants ou neufs

Travaux comprenant :

- Epoussetage
- Rebouchage préparatoire à l'enduit maigre
- Mise en œuvre sur subjectile d'une couche d'impression à base de résines acrylique et alkyde en émulsion classement COV A+

- Mise en œuvre de 2 couches de peinture satinée à base de résines alkydes en émulsion et acrylique classement COV A+
- Compris toutes sujétions de mise en œuvre suivant préconisations du fabricant.
- Aspect : Satiné ou Velours, teintes au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Finition A

Localisation : local archives carton, local détente

2.1.2.3 Peinture sur parois et ouvrages verticaux existants

Travaux comprenant :

- Égrenage
- Une couche d'impression et rebouchage.
- Révision des joints et bandes de calicots.
- Ponçage et époussetage
- Enduit GS garnissant
- Une couche d'impression et rebouchage
- Peinture 2 couches, de teinte au choix du maître d'œuvre.

Localisation : sur murs et cloisons existants selon détails et plans architecte (trumeaux et allèges des fenêtres)

2.1.2.4 Peinture sur gaines

Travaux comprenant :

- Égrenage
- Une couche d'impression et rebouchage.
- Révision des joints et bandes de calicots.
- Ponçage et époussetage.
- Peinture aux résines vinyliques 2 couches

Localisation : selon besoin du projet.

2.1.3 Peinture sur canalisations

2.1.3.1 Peinture sur canalisations métalliques non ferreux

- Préparation du subjectile
- Une couche primaire pour métaux non ferreux
- Deux couches de peintures glycérophthaliques satinées
-

Localisation : suivant plans des lots techniques et plans architecte

2.1.3.2 Peinture sur canalisations chauffage

- Préparation du subjectile
- une couche primaire pour métaux non ferreux ou d'anti-rouille.
- Deux couches de peinture spéciale pour chauffage. Peinture satinée.

Localisation : suivant plans des lots techniques et plans architecte

2.1.4 Peinture sur ouvrages en bois

2.1.4.1 Peinture sur boiserie intérieure

Travail soigné comprenant :

- Nettoyage à l'alcalie + rinçage
- Brossage à la brosse dure des salissures
- Application d'une couche d'impression PRIMWOOD
- Ponçage à sec
- Application d'un enduit repassé à l'huile (enduit gras)
- Ponçage à l'abrasif
- Application de 2 couches de peinture laque satinée glycérophthalique type SOYDOR avec ponçage entre-couche (teinte différente à chaque couche). Teinte au choix du maître d'œuvre.

Localisation : sur les vantaux des blocs-portes prépeints neufs, compris chants

2.1.4.2 Laque sur supports bois et fibres de bois

Après préparation des supports selon spécification du DTU, application d'une peinture-laque microporeuse demi-brillante, à base de résine ALKYDES longue en huile, finition satiné brillant.

Localisation : sur les ouvrages de finition (moulures, baguettes et habillages divers) et boiseries (bâtis, huisseries et plinthes)

2.1.4.3 Lasure sur supports bois et fibres de bois

Après préparation des supports selon spécification du DTU, application en 2 couches d'une lasure microporeuse à base de résines acryliques, finition satinée.

Localisation : chants des portes stratifiées

2.1.5 Signalétique

2.1.5.1 Plaques signalétique de sécurité

Fourniture et pose d'une plaque signalétique mentionnant exclusivement « Porte coupe-feu – Ne pas gêner la fermeture », en lettres rouges sur fond blanc ou vice-versa. De plus, un marquage indélébile du fabricant indiquera les performances feu. Dimensions : 150 x 50 mm environ

Localisation : sur la porte CF du local technique archives

Fourniture et pose d'une plaque signalétique mentionnant exclusivement « Issue de secours », en lettres rouges sur fond blanc ou vice-versa. De plus, un marquage indélébile du fabricant indiquera les performances feu. Dimensions : 150 x 50 mm environ

Localisation : sur la porte Issue de secours

2.1.5.2 Plaques de localisation

Fourniture et pose d'une plaque indicative de type inox brossé adhésive pour localisation des différents services et locaux. Dimensions : 150 x 50 mm environ

Localisation : sur les portes des bureaux des IEN,

2.1.5.3 Signalétique extérieure

Sur support plaque lisse de type Dibond, fixé par 4 vis et entretoises dans le mur de béton de la cage d'escalier. Dimensions 30x30cm

Fourniture et pose d'une signalétique extérieure de type vinyle adhésif ou sticker spécialement prévu pour une application extérieure sur le support, représentant le logo du service en quadrichromie.

La prestation comprend toutes les sujétions de pose et de fixation.

Le maître d'ouvrage fournira le fichier image.

Nombre : une seule

Localisation : sur mur de la cage d'escalier avant la porte d'accès

2.2 Sols souples

2.2.1 Nettoyage

Le nettoyage avant travaux du présent lot est à réaliser au présent lot

2.2.2 Dépose du sol PVC collé existant

L'entreprise prévoira la dépose du sol PVC collé en place et l'évacuation en décharge

2.2.3 Préparation des supports - Ragréage des sols

Travaux comprenant :

- Grattage et dégraisage de support existant
- Application du primaire
- Ragréage du type chape mince classé P3
- Ragréage P3 fibré sur supports existants

- Ponçage pour enlèvement de traces de bullage et fluage
- Nettoyage à l'aspirateur industriel.

Il rebouchera les éventuels trous et reconstituera les degrés coupe-feu réglementaires. Les supports seront réceptionnés par le présent lot, ils ne seront pas acceptés tant qu'ils ne seront pas totalement lisses.

Localisation : toute la surface du plateau

2.2.4 Pose du sol

Sol Textile floqué en lé, pose libre sans colle

Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué imprimé par impression Haute Définition
Aspect velours ras, en lés type Flotex next – lé ou équivalent technique.

Il assurera une efficacité acoustique aux bruits de choc $\Delta L_w = 20$ dB et un coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w = 0,10$ (H).

Composé de fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l'eau et résistant aux agents tâchant et détergents (C).

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 10 ans.

Mode de pose

Pose libre :

Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.12.

Pose libre, sans colle et non maintenue en périphérie, avec uniquement une bande de jonction, aux joints et aux seuils de portes.

L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : plinthes

Raccords entre lés à réaliser selon le motif imprimé.

Entretien

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

Données environnementales

Taux d'émission de TVOC < 100 µg/m³, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).

Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH**.

Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.

Envers 100 % PVC.

Localisation : Sol des locaux cf plans

2.2.5 Barres de seuil

Fourniture et mise en œuvre de barres de seuil en inox.

La prestation comprend toutes les sujétions d'ajustement et de fixation par chevillage dans la dalle béton.

Dimension en fonction de la porte et de la localisation.

Localisation : au droit des revêtements de sols de nature différente, porte d'entrée et issue de secours

2.2.6 Plinthes en mdf

Fourniture et mise en œuvre de plinthes en bois ou en médium.

La prestation comprend toutes les sujétions d'ajustement, de coupe d'onglet et de fixation par collage / pointage dans le support.

Ht 80/100mm environ, ép 10mm

Localisation : cloisons plâtre et murs béton (hors cloisons modulaires)

2.3 Nettoyage

Le présent lot aura à sa charge le nettoyage général et complet du bâtiment avant Mise à disposition et/ou réception, avec utilisation de produits employés devront être agréés ; les ouvrages ne devront présenter ni tache ni rayure.

A prévoir nettoyage :

- Nettoyage complet des locaux : sols, murs, plinthes et plafonds
- Nettoyage des revêtements muraux et sols
- Nettoyage intérieur et extérieur des menuiseries, ainsi que les vitrages sur les deux faces
- Nettoyage des menuiseries bois et quincailleries
- Nettoyage des bâtis de châssis intérieurs, extérieurs, et rainures
- Nettoyage des béquilles
- Nettoyage des ouvrages apparents de chauffage et de ventilation ;
- Nettoyage de tous les boîtiers divers intérieurs ;
- Nettoyage des appareillages électriques (luminaires, interrupteurs, prises de courant...) ;
- Nettoyage de tous les autres ouvrages non spécifiés concourant à livrer le bâtiment terminé en parfait état de propreté prêt à fonctionner.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Dans le cas où ce nettoyage ne serait pas effectué, il sera fait appel à une entreprise spécialisée, aux frais de la présente entreprise.

- 1 nettoyage complet avant la réception et livraison des locaux

Localisation : pour l'ensemble des locaux
